

FICHE PRATIQUE

L'AIDE ALIMENTAIRE COMMENT S'EN SORTIR ?

La précarité alimentaire augmente régulièrement au fil des années et concerne plus de **15 % de la population en France** dans les diverses couches les plus défavorisées de la société. Elle entraîne de ce fait le recours aux diverses **aides alimentaires qui concerneraient 7 millions de personnes**, celles-ci en partie financées par l'état et des fonds européens, et par différentes associations (Banque alimentaire, Secours Populaire, Resto du cœur, CCAS). Mais si ces aides sont indispensables pour beaucoup de personnes, ce ne sont que des palliatifs à leur situation de précarité et ne devraient rester que le traitement d'une situation d'urgence. Il n'y a pas beaucoup de place pour la formation et l'accompagnement de ces personnes. Et les dérives dans l'application de certaines lois ont conduit l'Aide Alimentaire à devenir un business très lucratif pour la grande distribution.

Tous ces dispositifs mis en place ne s'attaquent pas à la racine du mal ! **Alors, comment s'en sortir ?**

La solution incontournable : **Améliorer le pouvoir d'achat**

Par une augmentation substantielle des salaires et retraites, la réduction du chômage, une formation et un emploi pour les émigrés, des aides de la Caf plus importantes pour les familles monoparentales.

Les initiatives locales

- **Les épiceries solidaires :**

Elles permettent aux bénéficiaires d'acheter des produits provenant des banques alimentaires, de dons, de producteurs locaux, à des prix très faibles en permettant de préserver la dignité des personnes.

Avec le niveau de revenus, une des conditions primordiales pour en bénéficier est la création d'un projet personnel et son aboutissement. Tout bénéficiaire a le droit à un entretien individuel avec un travailleur social. Car, si elles apportent aux familles le secours de manger à bas prix, elles leur procurent **les moyens de sortir de la précarité** et par là de l'aide alimentaire.

- **Les Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)**

Elles mettent en relation des producteurs locaux et des clients-consommateurs, par un abonnement à une livraison de paniers par semaine.

Mais, bien plus qu'un simple panier de produits : c'est un projet citoyen, social, éducatif et écologique, **visant à soutenir l'agriculture paysanne et à rapprocher producteurs et consommateurs dans un cadre solidaire et responsable.**

- **Les jardins partagés** (Inspirés des jardins ouvriers du 19^{ème} siècle)

Un jardin partagé est un terrain mis à disposition des habitants, en milieu urbain ou périurbain, pour cultiver ensemble des légumes, fruits, en partageant outils et semences, savoir-faire agricoles et récoltes, géré par une association ou collectif de riverains.

Plus qu'un simple potager, c'est un projet **communautaire**, moyen de réinsertion et de lutte contre la précarité alimentaire, **un espace d'éducation alimentaire, de sensibilisation à l'environnement et de solidarité intercommunautaire.**

- **Les groupements d'achats citoyens**

Ils contribuent à la lutte contre la précarité alimentaire, en permettant aux personnes d'accéder à une alimentation de qualité à **prix réduits** grâce à l'**achat groupé**, la réduction des intermédiaires, et le recours aux bénévoles.

Les personnes en situation de précarité participant à des groupements d'achats prennent part au fonctionnement de la structure. Ce qui permet de **réactiver le pouvoir d'agir des personnes.**

- **Les maraudes alimentaires**

Les maraudes s'adressent principalement aux personnes **en très grande exclusion**, vivant dans la rue.

Les maraudes alimentaires combinent aide matérielle, présence humaine et **accompagnement social**, constituant une passerelle essentielle entre la rue et les services institutionnels pour les personnes les plus vulnérables.

- **Les bons d'achat, les chèques alimentaires : transferts monétaires**

Ce sont des dispositifs de soutien financiers **directs** permettant aux personnes rencontrant des difficultés financières d'acheter certaines denrées en ayant accès à certains dispositifs mobilisables rapidement en cas de situation **d'urgence** :

- ✓ **Les chèques d'accompagnement personnalisés (CAP) ou carte de paiement personnalisée,**
- ✓ **Le ticket services distribué par les acteurs associatifs, d'un montant unique une fois par an, valable dans des commerces alimentaires.**
- ✓ **Les bons d'achats d'urgence qui peuvent être émis par les acteurs associatifs ou par des collectivités territoriales**
- ✓ **Les aides à la restauration scolaire sont pratiquées par les CCAS**
- ✓ **Les monnaies locales de manière expérimentale comme les marchés solidaires**

Mais la solution est la mise en œuvre **d'un droit à l'accès pour tous** à une alimentation suffisante et de qualité.

- **La Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) :**

La Sécurité sociale de l'alimentation est un **projet visant à garantir le droit à une alimentation saine pour tous, tout en soutenant les agriculteurs et en réorientant l'agriculture vers des pratiques durables.**

C'est une initiative portée depuis 2017 par des associations et collectifs citoyens en France, Belgique et Suisse, visant à étendre les principes de la sécurité sociale à l'alimentation et à l'agriculture.

Le « *Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation* » propose depuis 2019 d'ouvrir une nouvelle branche à la Sécurité Sociale, reposant sur 3 principes :

- ✓ **L'universalité du droit à l'alimentation** (par la mise en place **pour tous** d'une carte vitale destinée à l'achat de produits chez des producteurs conventionnés)
- ✓ **La cotisation sociale**, (à définir)
- ✓ **Le conventionnement démocratique** des producteurs et distributeurs par un collectif selon des critères environnementaux et sociaux.

Elle permettrait de :

- ✓ **Réduire la précarité alimentaire, améliorer les conditions de vie des agriculteurs.**
- ✓ **Réorienter le modèle agricole** vers des pratiques respectueuses de l'environnement et économiquement viables.

En France, des **expérimentations locales** ont été mises en place dans plusieurs communes pour tester ce modèle et évaluer son impact.

En Belgique, le parlement de Bruxelles a adopté en février 2026 une résolution en faveur de la SSA, marquant une première victoire parlementaire pour le projet.

La précarité alimentaire n'est donc pas une fatalité et, se sortir de l'aide alimentaire est possible grâce à ces différentes aides et peut-être surtout à ce projet innovant de SSA combinant :

« Justice sociale, durabilité environnementale et soutien aux producteurs »

La solution évidente est, bien sûr, l'augmentation du pouvoir d'achat mais aussi l'adoption d'une autre politique du système agricole et alimentaire garantissant un droit pour tous à une alimentation saine respectueuse de l'humain et de l'environnement.